



Collège Kléber de Haguenau
22 rue Kléber
67500 HAGUENAU
✉ 0671734W@ac-strasbourg.fr
☎ 03.88.93.61.45

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SECTION SPORTIVE ESCRIME DU COLLÈGE KLEBER DE HAGUENAU **2024/2025**

Nom : **Prénom :**

Inscription en classe de : π **6ème** π **5ème** π **4ème** π **3ème**

Demande de dérogation / collège de secteur : π OUI π NON

Le dossier est à renvoyer dûment complété **pour le 06 mai 2024** à l'attention du Principal du collège Kléber de Haguenau.

+ Pour les élèves licenciés joindre une copie de la licence.

1. Identité de l'élève

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

2. Identité des responsables légaux

IDENTITÉ DU PARENT 1 ou RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel dom : Tel port :

Courriel :@.....

IDENTITÉ DU PARENT 2 ou RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel dom : Tel port :

Courriel :@.....

3. Renseignements scolaires (année en cours).

Établissement fréquenté :

Classe : LV1 : LV2 :

L'élève sera-t-il : π externe π demi-pensionnaire

Nous vous rappelons que l'élève qui s'inscrit à la section sportive ne pourra pas suivre une autre option (latin...)

4. Renseignements sportifs

As-tu déjà pratiqué l'escrime (escrime sportive / sabre-laser / escrime artistique) ? π OUI π NON

Pratiques-tu l'escrime dans un club ? π OUI π NON

Si oui : lequel ? :depuis combien de temps ?

Niveau de compétition :

Nombre d'entraînements par semaine :

Taille : Poids :

Investissement en arbitrage :

en entraîneur :

Autre sport pratiqué :

Je sollicite l'admission de mon enfant, ci-dessus nommé, dans la section sportive ESCRIME du collège Kléber de Haguenau.

J'ai bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités de fonctionnement de la section.

Signature du(des) responsable(s) légal(aux)

Règlement de la section :

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la **Section Sportive Scolaire ESCRIME**. Il sera assorti d'un contrat pour chaque élève qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement.

Article 1 - Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Article 2 - Les élèves de la SSS bénéficient de l'entraînement et de son suivi et d'un nombre limité d'actions (Compétitions UNSS). L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements.

Article 3 - Les élèves inscrits en SSS peuvent se licencier conjointement à la FFE et à l'UNSS (Association sportive) pour représenter le collège lors de rencontres excellence.

Article 4 - L'entraînement est sous la direction du responsable et du ou des entraîneurs qui en déterminent les modalités.

Article 5 - Les horaires d'entraînement s'étendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

Article 6 - Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours et aux entraînements prévus par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit ; au préalable quand cela est possible, ou dès le retour de l'élève. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

Article 7 - L'admission en SSS implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité. En cas de volonté de quitter la SSS durant son parcours scolaire au collège, une réunion sera organisée entre le club, le collège et les parents de l'enfant afin d'acter sa sortie du dispositif.

Article 8 - L'élève est appelé à défendre les couleurs de son établissement lors des compétitions UNSS de niveau excellence.

Article 9 - Les entraîneurs seront vigilants et suivront attentivement l'évolution des élèves par des prises de données et mesures (taille, poids, fatigue...). Des adaptations pourront être mises en place pour alléger momentanément les entraînements mais le suivi médical reste à la charge des familles.

Article 10 - Les élèves peuvent bénéficier de soutien scolaire, de tutorat... mais ces dispositifs seront mis en place avec l'accord et l'engagement de ces derniers.



CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Exigences sportives

- ➔ **Assister** à tous les entraînements-cours de la SSS (maximum 3 heures par semaine) en plus des heures d'EPS (4 heures en 6ème et 3 heures en 5ème, 4ème et 3ème).
- ➔ **Participer** aux entraînements de l'Association Sportive du collège ainsi qu'aux compétitions.
- ➔ **S'engager** physiquement durant tous les entraînements : avoir une tenue de sport adaptée (short ou survêtement, tee-shirt ou maillot, paire de chaussures, bouteille d'eau, etc.)
- ➔ **Respecter** les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- ➔ **Faire preuve de fair-play** envers les entraîneurs, les arbitres, les adversaires et les partenaires.

Exigences scolaires

- ➔ **Respecter** le règlement intérieur du collège Kléber de Haguenau (assiduité, ponctualité, comportement, travail, respect des autres ...)
- ➔ **Fournir** un travail régulier et de qualité afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles par rapport à ses ressources.

SIGNATURES:

Engagement de l'élève	Engagement des parents	Le coordinateur de la Section Sportive Scolaire	Le chef d'établissement
-----------------------	------------------------	---	-------------------------

			
---	--	--	--